

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

Bulletin d'Information



Juin 2015

Le mot du Président





Le Président Jean-Luc Maupas, les membres du bureau, les conseillers, titulaires et suppléants, nous ont montré la voie. Ensemble, ils ont su donner à notre Conseil pertinence et efficience pour l'accomplissement de ses missions, sérénité dans son fonctionnement, volonté sans cesse renouvelée de représenter et d'accompagner l'ensemble des consœurs et des confrères de notre département.

Nous leur exprimons chaleureusement toute notre gratitude et notre reconnaissance en votre nom à toutes et tous.

Vous avez renouvelé pour moitié notre Conseil dont vous trouverez la composition en page 5. Vous avez été nombreux à exprimer vos suffrages et l'ensemble du Conseil vous en remercie chaleureusement.

C'est votre participation, à toutes et tous, médecins de Seine-Maritime, qui forge notre légitimité et votre représentativité.

Nous avons une pensée particulière pour les conseillers antérieurement très investis qui n'ont pas été réélus ; nous félicitons vivement et accueillons avec plaisir les nouveaux élus. Féminisation et rajeunissement sont au rendez-vous.

Expérience des anciens, fougue des plus jeunes, les bases de la construction d'une **équipe pertinente et dynamique** sont posées.

Les suppléants seront régulièrement invités à participer aux différentes activités de notre Conseil; toutes les forces vives et motivées sont les bienvenues.

Les conseillers que vous avez souhaité voir vous représenter m'ont fait l'honneur de me choisir pour Président ; je les en remercie. Je mesure l'ampleur de la tâche et des responsabilités, comme celle des enjeux et des difficultés que traverse notre profession, ainsi que les attentes des consœurs, des confrères et des patients.

La première décision de notre Conseil a été d'élire le **Docteur Jean-Luc Maupas Président** d'honneur ; juste reconnaissance de ses plus de 30 ans d'engagement ordinal, dont 13 ans de présidence.

Au-delà de la réalisation consciencieuse de nos missions institutionnelles, notre volonté est d'être au plus près des réalités et des problématiques du quotidien de nos consœurs et confrères, des préoccupations et des attentes des patients et de leurs proches, de la santé en région et dans les territoires de proximité.

Ecoute active, présence permanente, représentation de tous les médecins, participation volontaire, concertation vigilante, circonspection et critique à chaque fois que nécessaire, collégialité dans la réflexion, détermination dans l'action, sont les principes fondateurs de notre engagement.

Votre Conseil s'investira sans relâche. Il restera disponible et attentif pour tout échange, partage et action, avec les organisations professionnelles et les pouvoirs publics.

La reconnaissance, la transmission, la défense de nos valeurs professionnelles, comme de notre métier et de la sécurité des patients seront des objectifs constants et prioritaires.

Le médecin, hospitalier, libéral, salarié, quels que soient son mode et son lieu d'exercice, est **au cœur de la société**. Il apporte écoute, conseil, soin et réconfort à toutes et à tous, en tout lieu, et particulièrement dans les difficultés et la détresse de chacun.

Le médecin porteur d'humanisme, de citoyenneté, est acteur de progrès, créateur de lien social et stabilisateur sociétal.

Au-delà de la reconnaissance indispensable des compétences professionnelles, maintenues au prix de formations régulières et d'engagements sans cesse renouvelés, c'est aussi cette place dans la société, dans le système de soins, dans le parcours de santé et le parcours de vie de nos patients qui doit être reconnue.

« Bon vent » nous disait Jean-Luc Maupas, mais il risque de souffler fort ce vent, et les écueils sont nombreux.

Dans l'intérêt de nos patients et de la santé publique, nous devons **toutes et tous, ensemble**, affronter les difficultés, accompagner avec discernement les changements, en étant force de propositions et garants des pratiques professionnelles comme de la qualité des soins.

Pour cela il nous faut faire ensemble, tous ensemble, en évitant les clivages et en nous rassemblant autour de nos valeurs professionnelles et de notre métier, dans l'intérêt de nos patients et de la santé.

Votre Conseil y travaillera, pour vous et avec vous, avec engagement et détermination.

Docteur Patrick DAIMÉ

Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

BULLETIN d'INFORMATION du CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'ORDRE des MÉDECINS de la SEINE-MARITIME

Directeur de la Publication : Patrick DAIMÉ
Rédactrice en Chef : Laetitia BOURDON
Conception et réalisation : Sandrine GOUDALLE

Impression : IBL Graphique - Distribution : A2P - Tirage : 5000 ex

Continuité et changements

Ethique – Déontologie – Missions Mobilisation – <u>Vigilance – Action – Partenariat</u>

2015 verra la poursuite de profondes mutations sociétales, d'évolutions technologiques, scientifiques, organisationnelles, réglementaires, toujours plus rapides et touchant tous les pans de nos activités professionnelles, soins, prévention, accompagnement, formation, communication...

Quelles que soient les évolutions, le médecin est, et doit rester, la pierre angulaire de notre système de santé, le régulateur du parcours de soins et de santé, la garantie de la sécurité des patients ; il doit coordonner les réponses pluridisciplinaires, multi professionnelles et intersectorielles désormais indispensables à la multiplicité des problématiques de nos patients et de leurs proches.

Les dossiers sont nombreux, les chantiers difficiles, on évoquera notamment, et succinctement car nous ne manquerons pas d'y revenir :

- La future loi de santé, loi " d'administration " de la santé, n'est pas sans inquiéter la profession. Son élaboration a été marquée par une insuffisante concertation avec les professionnels, par des propositions partielles, floues, renvoyées à des amendements, voire à des décrets d'application futurs, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur libéral, que l'on évoque l'organisation, les différents niveaux de recours, la gouvernance, la formation, le tiers-payant obligatoire... Les incertitudes, les inquiétudes persistent. Cette situation doit interpeller les décideurs. Toute réforme, " modernisation ", de la santé ne peut se faire qu'avec les médecins. Un travail de fond reste nécessaire mais la discussion parlementaire est déjà bien engagée...
- Une grande conférence de santé, réclamée par le Conseil de l'Ordre depuis plusieurs mois, est annoncée par le Premier Ministre. Pour travailler collectivement à l'avenir de notre système de santé et mettre en œuvre les conditions d'une vraie réforme, elle devra réunir l'ensemble des acteurs dans une réflexion globale et partagée. Les professionnels n'oublieront pas les questions prioritaires, gouvernance, contenus métiers, organisation territoriale des soins et de leur continuité, formation des professionnels, reconnaissance et respect de la place et du rôle de chacun...
- La démographie médicale reste précaire. Certaines zones de notre département sont particulièrement concernées et des réponses concertées doivent être apportées, adaptées à la problématique locale et aux besoins identifiés. Gardons-nous de réponses précipitées, simplistes et éphémères, et n'en faisons surtout pas des panacées applicables partout.
- Le premier recours, inscrit dans la proximité, dans la continuité des soins, dans l'approche bio psycho sociale, seule à même de répondre à la globalité des besoins de notre société et de nos concitoyens, doit bénéficier de moyens à la hauteur de la tâche à accomplir, et d'une reconnaissance à la hauteur du service rendu.

- La permanence des soins reste fragile, même si dans notre département la majorité de nos consœurs et confrères ont assumé leurs responsabilités. Cette mission essentielle de service public doit pouvoir être assurée de manière pérenne. L'ordre des médecins souhaite davantage de concertation entre l'Agence Régionale de Santé et les représentants de la profession. Les médecins sont responsables, soucieux de leurs patients et de la santé publique ; ne les démobilisons pas ! La permanence des soins doit être visible, compréhensible et accessible ; la population doit être informée et sensibilisée.
- Le secret professionnel, garant de la confiance, support de l'alliance thérapeutique, instauré dans l'intérêt des patients, est régulièrement battu en brèche. Il doit être préservé et toute dérogation doit faire l'objet de réflexion avec les professionnels et les usagers sans jamais légiférer dans l'urgence ou l'émotion.
- La fin de vie : rappelons les évolutions législatives, les directives anticipées, la personne de confiance, l'abstention de toute obstination déraisonnable, la sédation profonde et continue, sans jamais donner délibérément la mort, qui doivent être mieux connues.
- Les qualifications professionnelles, les requalifications, la validation des acquis de l'expérience sont autant d'évolution à suivre.
- La santé des consœurs et des confrères est une préoccupation croissante. Manque de reconnaissance, dévalorisation, contexte démographique, insatisfaction professionnelle, envahissement du temps clinique par l'administratif... sont autant de facteurs favorisant l'épuisement professionnel.
- L' e-santé, la télémédecine, la dématérialisation des documents médicaux, le dossier médical personnel, la messagerie sécurisée en santé, l'hébergement des données ne sont pas sans questionner les aspects éthiques, déontologiques, juridiques, réglementaires de nos activités.

Encore bien d'autres tâches, et non des moindres, nous attendent ; régulation des coopérations inter-professionnelles, amélioration de l'articulation entre la ville et l'hôpital, décloisonnement entre le sanitaire et le social, sécurité des médecins, simplification administrative, etc... Sans oublier la régionalisation et la réunification de la Normandie. Toutes et tous, conseillers ordinaux que vous avez élus et qui vous représentent, seront disponibles pour toute concertation avec les organisations professionnelles, les patients, les usagers et les pouvoirs publics.

Votre Conseil Départemental s'investira sans relâche, à votre écoute, à votre service et à celui de notre profession, comme à celui de nos patients et de leurs proches.

Docteur Patrick DAIMÉ

L'accessibilité des cabinets médicaux aux personnes handicapées

L'accessibilité des cabinets médicaux relève de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, " pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ".

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 précise les conditions d'accessibilité.

Les cabinets médicaux appartiennent aux ERP (Etablissements Recevant du Public) de 5ème catégorie.

Cette loi et son décret d'application sont effectifs depuis le premier janvier 2015. A compter de cette date, tout ERP doit faire connaître sa situation auprès de la Préfecture.

L'accessibilité concerne :

Tous les types de handicaps : moteur, auditif, visuel, mental, psychique et cognitif.

- Toutes les situations de handicap : personnes âgées, personnes avec port de charge ou poussettes, personnes en surcharge pondérale.

Première étape :

" Votre cabinet médical est-il conforme depuis le 01/01/2015 à la Loi sur l'accessibilité ? "

Pratiquez une évaluation par autodiagnostic sur le site du Minisère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (ou en faisant appel à un organisme agréé). Des dérogations techniques à ces dispositions sont prévues pour ces nouveaux établissements en raison des caractéristiques du terrain, de la prévention des risques, notamment d'inondation, ou de la présence de constructions déjà existantes.

Deuxième étape :

A la que stion précédente, il existe trois réponses possibles:

- votre établissement répond aux normes d'accessibilité
- votre établissement ne répond pas aux normes d'accessibilité
- votre établissement est en cours de mise en conformité

Si votre établissement répond aux normes : vous devez adresser à la Préfecture une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de votre cabinet aux normes de la Loi, ainsi qu'une copie à la mairie de la commune d'implantation du cabinet (aucune pièce justificative n'est exigée).

Si votre établissement ne répond pas aux normes : vous devez engager une démarche d'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). C'est la seule option pour poursuivre en toute légalité votre activité professionnelle au sein de votre cabinet. Cette demande doit être effectuée au plus tard le 27 septembre 2015 auprès de la mairie. De rares dérogations sont possibles : impossibilité technique de mise aux normes, bâtiment protégé par la Loi sur la Conservation du Patrimoine, refus des travaux (relatifs aux parties communes) par l'Assemblée Générale des copropriétaires quand le cabinet est situé au sein d'un immeuble d'habitation, disproportion manifeste entre les améliorations et les coûts.

Si votre établissement est en cours de mise en conformité : il est prudent de vous entourer d'avis de professionnels car la liste des normes et leur complexité est considérable! Renseignez-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires.

A noter:

Le financeur est le propriétaire ou le locataire si le bail précise que ce type de travaux est à sa charge.

Pour en savoir plus

www.conseil-national.medecin.fr www.accessibilite.gouv.fr www.developpement-durable.gouv.fr

Rubriques " accessibilité ", " les locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité ", " attestation d'accessibilité d'un ERP de 5^{ème} catégorie conforme au 31 décembre 2014 exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée ".

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime - Mme Nadia GASMI Cité Administrative, 2 rue Saint Sever 76032 ROUEN CEDEX Tél 02 35 58 55 47

et aussi sur le site des URPS

Composition du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime au 25 mars 2015

Deuxième renouvellement par moitié

MEMBRES TITULAIRES - Docteurs :
Loïc BOSSER
Laetitia BOURDON
Jean-Marc BRASSEUR
Bertrand COTTIN
Patrick DAIMÉ
Agnès DIDIER
Alexis DUSANTER
Cyril GRICOURT
Pierre HURTEBIZE
Marianne LAINE
Patrick LANCIEN
Bénédicte LEREBOURS
Aude MAINGUY
Jean-Luc MAUPAS
Elisabeth MAUVIARD
Christophe MENARD
Marie-France MIHOUT
Georges MOUNAYAR
Christian NAVARRE
Antoine SAUVAGE
Jean TISCA

MEMBRES SUPPLÉANTS - Docteurs :
Ibrahim AROICHANE
lgor AURIANT
François CLERGEAT
Frédéric DELAMOTTE
Eve DESMONTS
Michel GAOUYER
Jean GODARD
Anne-Sophie GUET-MARIE
Hervé GUIGNERY-DEBRIS
Francis LE SIRE
Vincent MARCQ
Jacques MOUSSU
Stéphane PERTUET
Didier PRODHOMME
Francis PUJOL
Nicolas ROUX
Jean-Paul THUEUX
Sophie THUREAU

Présidents d'honneur : Docteurs Jean-Luc MAUPAS et Lionel PRENTOUT

Composition du bureau

Président	Docteur Patrick DAIMÉ
Vice-Présidents	Docteur Christian NAVARRE Docteur Jean TISCA Docteur Patrick LANCIEN
Secrétaire Général	Docteur Christophe MENARD
Secrétaire Générale Adjointe	Docteur Elisabeth MAUVIARD
Trésorier	Docteur Jean-Marc BRASSEUR
Trésorière-Adjointe	Docteur Laetitia BOURDON

Tableau dép (Au 04/06/2015

Séance du 19 novembre 2014

1ères inscriptions

Le 21/10/2014

PETIT Richard

Le 31/10/2014

Le 3 1/10/2012

ANGOT Emilie

BANSE Christopher
BENET Xavier

CATOIRE Laure

DURIEZ Nathalie

FERRAFIAT Vladimir

NGUYEN Thomas

PEGOT Alexandre

PITON Nicolas

QUIBEL Thomas

THIBAUT Mathieu

ZAREA Aline

Le 04/11/2014

BENOIST Rosine

FELIX Yvan

LASFAR Malaika

LEFEVRE Pierra

LENOURRY Vincent
MULOT Victoria

VANDENDRIESSCHE Anne

DE LA VILLEON Gaëlle

Le 06/11/2014

DEVERRIERE Guillaume

RAGHANI Juliette

ROSOLEN Elsa

TOCQUES Jean-Charles

Le 12/11/2014

MARRE Charline

SAILLIOL Marianne

Le 14/11/2014

CAPRON Nicolas

Le 19/11/2014

ABILY-DONVAL Lénaig

AJAVON Laure

ARNAUD Maxime

AZZAHTI Rachid

BAISSAS Gautier

BALLAND Paul

BERGIS Alexandre

BEUZELIN Marion

BONS Justine

BOSSARD Loïc

BOUCHER Line

BOUST Emmanuel
CARRILHO Julien

COFFINIER François

COJOCARU Stoïca

DEFORTESCU Guillaume

DIALLO Yaya

DIETRICH Gauthier

DUNCOMBE Alice

EL KHOLY Mona

FERRE Juliette

FOUBERT Quentin
FRANCOIS Florent

GLINEL-MORTREUIL Bastien

GOUBERT-BENET Laure

GUIHARD Hugo

GUINET Virginie

HOBEIKA Sinad

JACQUELINE Clémence

JEGOUZO Xavier

LANDOLFF Quentin

LAINAY Marie-Anne

LECLERC Amélie

LECOQ Audrey

LEMPICKA Marta

LETAILLEUR Maria

LIM-BOUGHERRA Françoise

LIOGIER Aurore

LISS Valérie

LORPHELIN-MARTEL Hélène

LOUIS CLEMENT Joseline

MAHAY Guillaume

MAJZNER Magdalena

MALEKPOUR Paul

MARIE Thibault

MARTIN Antoine
MARTIN Pierre

MEHEUT-FERRON Claire

MELCHIOR Chloé

MERAULT Charly

MOREL Caroline

MOULINET Fanny

NOUHAUD François Xavier

PETIT Anne-Charlotte

PETRAU Camille

POPESCU Livia-Adriana

RKAIN Hussein ROSSI Perrine

ROUER Martin

TARISSI Nicolas

THIERY Raphaël

THILLARD Anne-Lyse

TRINTIGNAC Adrien

VAZ MADERA Rachel

VENDE Pauline

VERGEZ-HONTA Edouard

VERHAEGHE France

Transferts - Inscriptions

CROQ Michel - MED. TRAV (transfert du Maine et Loire)

GUYADER Pauline - RHUMATO

(transfert du Morbihan)

MARZIOTI Pietro - MED. PHY. ET READ

(transfert de la Réunion)

WEIL-REBAUD Hélène- M G

(transfert de Meurthe et Moselle)

Médecins ayant quitté le département

ABRAMOVICI-ROELS Olivia Nord

ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

BISSON-VAIVRE Aurelia Tarn

RHUMATOLOGIE

BUCHBINDER Nimrod Ville de Paris

PEDIATRIE

CHEVALIER Emmanuel Var

MEDECINE GENERALE

CHOLLAT Clement Ville de Paris

PEDIATRIE

CUENCA-MAIA Macarena Ville de Paris

PSYCHIATRIF

EL HIRECH M'hamed Val d'Oise

OPHTALMOLOGIE

EROUART Stéphane Somme

SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE

GARY-RUSTOM Laurence Réunion

PNEUMOLOGIE

GHARBI BLOCQUET Amel Seine Saint Denis

MEDECINE GENERALE

LAMMENS Florie Nord

PEDIATRIE

LARABI Ali Yvelines

MEDECINE GENERALE

LEBRUN Carole Charente Maritime

PSYCHIATRIE

LECLERC Carole Indre et Loire

MEDECINE GENERALE

LECORDIER Stéphane Réunion

MEDECINE GENERALE

MAGET Victoria Hauts de Seine

GYNECOLOGIE MEDICALE

MINICUCI Renato Val de Marne

MEDECINE GENERALE

MIRKOVIC Bojan Ville de Paris PSYCHIATRIE

RINIERI Philippe Bouches du Rhône

CHIRURGIE GENERALE

RUSTOM Mahmoud Réunion

PSYCHIATRIE

SAFSAF Athmane Essonne

CHIRURGIE GENERALE

THOMASSIN Lucie Doubs

GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE

Médecins décédés

AUGUSTIN Paul

6/3/1933 - 01/11/2014 ROUEN

DESSOGNE Philippe

22/1/1963 - 13/10/2014 BOIS GUILLAUME

partemental 5: 4999 inscrits)

Radiation pour convenance personnelle

METAYER Josette

Qualifications - 1ères inscriptions

ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES LIM-BOUGHERRA Françoise

ANGOT Emilie ARNAUD Maxime PITON Nicolas

ANESTHESIE-REANIMATION

BALLAND Paul BERGIS Alexandre **DIALLO Yaya HOBEIKA Sinad** MARTIN Antoine VFRGF7-HONTA Edouard **BIOLOGIE MEDICALE**

VERHAEGHE France

CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

BFUZFLIN Marion

GLINEL-MORTREUIL Bastien

LANDOLFF Quentin

CHIRURGIE GENERALE

AJAVON Laure

DEFORTESCU Guillaume

GUINET Virginie LAINAY Marie-Anne NOUHAUD François Xavier

PEGOT Alexandre RKAIN Hussein **ROUFR Martin** TARISSI Nicolas

ENDOCRINOLOGIE. DIABETE. MALADIES

METABOLIQUES

BONS Justine

JACQUELINE Clémence

GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE

MARRE Charline **MELCHIOR Chloé**

GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

CARRIL HO Julien **DIETRICH Gauthier** LETAILLEUR Maria MULOT Victoria

MEDECINE GENERALE

A77AHTI Rachid **BAISSAS Gautier BENET Xavier** BOSSARD Loïc **BOUST Emmanuel CAPRON Nicolas** COFFINIER François COJOCARU Stoïca **DURIEZ Nathalie FERRE Juliette FOUBERT Quentin** FRANCOIS Florent **GUIHARD Hugo**

LECLERC Amélie LECOQ Audrey LEFEVRE Pierra LENOURRY Vincent

LISS Valérie

LORPHELIN-MARTEL Hélène LOUIS CLEMENT Joseline MAJZNER Magdalena MARIE Thibault **MARTIN** Pierre

MEHEUT-FERRON Claire

MERAULT Charly MOREL Caroline MOULINET Fanny **PETIT Richard QUIBEL Thomas** SAILLIOL Marianne THIERY Raphaël THIBAUT Mathieu THILLARD Anne-Lyse TOCQUES Jean-Charles

MEDECINE NUCLEAIRE

PETIT Anne-Charlotte

VENDE Pauline

MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION

NGUYEN Thomas

MEDECINE DU TRAVAIL

BOUCHER Line

NEUROLOGIE

VANDENDRIESSCHE Anne

ZAREA Aline

ONCOLOGIE MEDICALE

PETRAU Camille

OPHTALMOLOGIE

DUNCOMBE Alice POPESCU Livia-Adriana

ROSSI Perrine

ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

BADOIS Nathalie FELIX Yvan PEDIATRIE

ABILY-DONVAL Lénaig **RENOIST Rosine CATOIRE** Laure DE LA VILLEON Gaëlle **DEVERRIERE** Guillaume **RAGHANI Juliette ROSOLEN Elsa**

PNEUMOLOGIE EL KHOLY Mona

GOUBERT-BENET Laure MAHAY Guillaume

PSYCHIATRIE

FERRAFIAT Vladimir JEGOUZO Xavier

LIOGIER Aurore

MALEKPOUR Paul

VAZ MADERA Rachel

RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

I EMPICKA Marta TRINTIGNAC Adrien

RHUMATOLOGIE

BANSE Christopher

Médecin inscrit

CHIRURGIE UROLOGIQUE

CAREMEL Romain

Médecine Générale par Commission de Qualification Départementale

CHEVALIER Emmanuel HAUGUEL Alexandre VIGOUREUX Françoise

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

D.E.S.C. des Drs: **ANDROLOGIE** CAREMEL Romain **GERIATRIE**

LANGLOIS Romuald

MEDECINE D'URGENCE

PETIT Richard

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr CHEMAMA Yves, ORL à la Clinique Mégival à ST AUBIN SUR SCIE- renouvellement de son exercice en site distinct à NEUFCHATEL EN BRAY

Le Dr BELDAME Julien, Chirurgien Orthopédiste à la Clinique Mégival à ST AUBIN SUR SCIErenouvellement de son exercice en site distinct à EU

Le Dr GUERNON Kevin. Anesthésiste à ROUEN au CHU-autorisation d'exercer en site distinct à

l'Hôpital Privé de l'Estuaire

Le Dr GUICHARD Benjamin, Chirurgien maxillofaciale et stomatologue au CHU à temps partiel autorisation d'exercer en site distinct en collaboration libérale à ROUEN Rue du Vieux Palais avec le Dr Philippe MARTIN.

Le Dr COEVOET-ALBIN Valérie, Radiologue à EVREUX - autorisation d'exercer en site distinct au

Centre Henri Becquerel, demande transmise par le Conseil de l'Ordre de l'Eure

Le Dr VERZAUX Laurent, Radiologue au HAVRE Rue Denfert Rochereau - autorisation d'exercer en site distinct au scanner de l'HPE du HAVRE

Le Dr GANDAR Maritsa, Radiologue au HAVRE rue Denfert Rochereau - autorisation d'exercer en site distinct au scanner de l'HPE du HAVRE

Le Dr MIGRAINE Marc. Radiologue au HAVRE rue Denfert Rochereau - autorisation d'exercer en site distinct au scanner de l'HPE du HAVRE

Le Dr BAUDOUARD Jean-Pierre, Radiologue au Havre rue de Verdun - autorisation d'exercer dans les

sites distincts ci-dessous :
• SCANNER HPE 505 rue Irène Joliot Curie 76620 LE

- HAVRE

 IRM LE HAVRE CENTRE 19 rue Franklin 76600 LE
- HAVRE
- GIE GUILLAUME LE CONQUERANT (SCANNER DES ORMEAUX) 63 rue Denfert Rochereau 76600 LE HAVRE
- CABINET DE RADIOLOGIE DES ORMEAUX 63 rue Denfert Rochereau 76600 LE HAVRE
- SELAS XRAY EXPERT HPE 505 rue Irène Joliot Curie 76620 LE HAVRE
- SCANNER LE HAVRE CENTRE 19 rue Franklin 76600 LE HAVRE
- IRM à l'HPE 505, O rue Irène Joliot Curie 76620 LE HAVRE

Séance du 17 décembre 2014

1ères inscriptions

Le 02/12/2014

VANDYCKE Laure

Le 17/12/2014

ABBOUD Jovani

BENATTIA Amira

EL MELIHI TRAVERLSI Mohammed

GAULTIER Maeva

LE BESNERAIS Maëlle

LUCAS Mélodie

MIRANDA Sébastien

RIQUIER Alice

SANAVI Claire

SAVALLE Caroline

SCHWALLER Frédérique

SMAIL Hassiba

VINCENT Florence

Réinscription

ADLER Jacques

Transferts - Inscriptions

BAULIN Jean-Michel, M.G.

(transfert de l'Orne)

COUSSENS Etienne, M.G

(transfert de l'Eure)

DASCALESCU Mihaela, RADIO

(transfert de la Manche)

DAUCE Jean-Paul, CHIR. GLE – CANCERO

(transfert d'Ille et Vilaine)

FLAMAND Catherine, M.G.

(transfert de la Somme)

GOKANA Donald-Hermann, GYNECO.OBST

(transfert de la Moselle)

GOUERANT Sophie, ONCOLOGIE

(transfert du Calvados)

LOYAU Johanna, M. G.

(transfert du Calvados)

MALEKPOUR Louis, CHIR. GLE

(transfert de la Manche)

Médecins ayant quitté le département

AUSECACHE Christian Nord

MÉDECINE DU TRAVAIL

FICATIER François Bas-Rhin

MÉDECINE GÉNÉRALE

FRED Akpene Réunion

SANTÉ PUBLIQUE ET MÉDECINE SOCIALE

GHAZI Abdelkader Ariège

PNEUMOLOGIE

KAYA GANZIAMI Grégoire Val d'Oise

OPHTALMOLOGIE

Médecins décédés

PASQUIS Pierre

4/2/1936 - 20/11/2014 SAHURS

PRIGENT Claude

15/9/1923 - 28/11/2014 OISSEL

Radiations pour convenance personnelle

BERTHE Anne-Marie

LAURENT Claire

VEZIER Martine

Qualifications - 1ères inscriptions

BIOLOGIE MEDICALE

ABBOUD Jovani

CHIRURGIE GENERALE

SMAIL Hassiba

MEDECINE GENERALE

EL MELIHI TRAVERLSI Mohammed

GAULTIER Maeva

RIQUIER Alice

SCHWALLER Frédérique

VANDYCKE Laure

MEDECINE INTERNE

LE BESNERAIS Maëlle

MIRANDA Sébastien

PNEUMOLOGIE

BENATTIA Amira

RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE GUILLAUME

SANAVI Claire

VINCENT Florence

SANTE PUBLIQUE

LUCAS Mélodie

SAVALLE Caroline

Médecin inscrit

CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET

STOMATOLOGIE

HARDY Hubert

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

CAPACITES du Dr :

MEDECINE DU SPORT

BARRE Mathieu

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr STAMATIADES Elie, Ophtalmologiste à

PAVILLY - renouvellement de son site distinct à la

Clinique Mathilde de ROUEN

Le Dr BOUSIGUE Isabelle, Ophtalmologiste à ROUEN - renouvellement de son site distinct à

Le Dr EL HIRECH M'hamed, Ophtalmologiste dans le Val d'Oise - renouvellement de son site distinct à BOLBEC

Le Dr TRAN DINH HUNG Gilles, Cardiologue à GISORS - renouvellement de son exercice en site distinct à GOURNAY EN BRAY

Le Dr PEROT Guillaume, Radiologue à la Clinique Saint Hilaire à ROUEN-autorisation d'exercer dans les sites distincts ci-dessous :

- RADIOLOGIE EUROPE 61 bd de l'Europe 76100 ROUEN
- CABINET DE RADIOLOGIE 42 rue Berrubé 76150 MAROMME
- SCANNER DE HAUTE NORMANDIE 61 bld de l'Europe 76100 ROUEN
- IRM MATHILDE EUROPE 75 Bd de l'Europe 76100 ROUEN
- IRM ST HILAIRE 7 rue de l'Abreuvoir 76000 ROUEN
- SCANNER GIE GLMP ST HILAIRE 2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN
- IRM OSTEO ARTICULAIRE 950 rue de la Haie 76230 BOIS GUILLAUME

Le Dr BOYER Jean-Christophe, Radiologue à BOIS GUILLAUME- autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME et au Scanner de MESNIL ESNARD

Le Dr BRANDICOURT Pierre, Radiologue à MT ST AIGNAN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr DELERIS Sophie, Radiologue à ROUEN autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr GUILLEM Pierre, Radiologue à BOIS
GUILLAUME- autorisation d'exercer en site distinct
au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS

Le Dr LEGOFF Jean-Yves, Radiologue à DARNETAL- autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr MONROC Michèle, Radiologue à ROUEN
- autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE
IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr MORVAL Eric, Radiologue à BOIS GUILLAUME- autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS

GUILLAUME.

Le Dr SAMAIN Jean-Pierre, Radiologue à BOIS GUILLAUME- autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr ROGLER Michel, Radiologue à DARNETALautorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME et au Centre de Radiologie St Antoine

Le Dr GODEFROY Antoine, Radiologue à

ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME et rue Jean Lecanuet à ROUEN

Le Dr ATTIGNON Irina, Radiologue à ROUEN autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr BERTOT Gilles, Radiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr GODIER Jean-Jacques, Radiologue à ROUEN, sollicite l'autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à ROIS GUILLAUME

Le Dr LARDENOIS Laurent, Radiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr MENARD Rodolphe, Radiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr PATRUX Bruno, Radiologue à ROUEN, sollicite l'autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr PRAT Stéphane, Radiologue à ROUEN autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr PRIMARD Etienne, Radiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr RAYNAUD Pierre, Radiologue à ROUEN autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr SIMONET Jacques, Radiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr SUAUD Olivier, Radiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Le Dr THOUMAS Denis, Radiologue à ROUEN autorisation d'exercer en site distinct au sein du GIE IRM OSTEO-ARTICULAIRE à BOIS GUILLAUME

Séance du 21 janvier 2015

1ères inscriptions

BOYENNAL Alexandre
FILOCHE Sarah
LALOUETTE Audrey
NACCACHE Alexandre
THEPAULT Violaine
TOUKKO Mohammad Nader

Réinscription

SEJOURNE-HENRY Monique

Transferts - Inscriptions

CHEBBO Mounir, CHIR GEN (transfert de la Mayenne)

Médecins ayant quitté le département

BADARAN Elena Tarn

PNEUMOLOGUE

BOURRIGAN Patrice Finistère

MÉDECINE GÉNÉRALE

SOLOMITA Antonio Isère

MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION

LEONARD Marie Dordogne

MÉDECINE GÉNÉRALE

EUZIERE Philippe Bouches du Rhône

SCHOUX Jean-Baptiste Bas-Rhin

MÉDECINE GÉNÉRALE

LEFEBVRE Xavier Somme

MÉDECINE GÉNÉRALE

Médecins décédés

CAYRON Gérard

7/4/1934 - 5/1/2015 ROUEN

LAURENT Suzanne

11/8/1923 - 11/1/2015 FECAMP

LELONG Jean-François

27/2/1943 - 6/1/2015 LE HAVRE

NISUS-LECONTE Marcelle

12/8/1938 - 5/1/2015 ROUEN

PETITCOLAS Jacques

17/11/1930 - 20/1/2015 BOIS GUILLAUME

Radiation (pour convenance personnelle) UTICA Nicoleta

Qualifications - 1ères inscriptions

MEDECINE GENERALE

BOYENNAL Alexandre

FILOCHE Sarah

LALOUETTE Audrey

THEPAULT Violaine

PEDIATRIE

NACCACHE Alexandre

RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

TOUKKO Mohammad Nader

Médecins inscrits

GERIATRIE

BŒUF Gérard

MEDECINE DU TRAVAIL

DAVOINE Jean-Luc

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

D.E.S.C. des Drs:

CANCEROLOGIE

CASSUTO Ophélie

MEDECINE DU SPORT

BERTIN Jérémie

PSYCHIATRIE de l'Enfant et de l'Adolescent

MORVILLE Apolline

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr FISCEL-LOSSOIS Soïzic, Gynécologue à

ROUEN - renouvellement de son autorisation de site distinct à FORGES LES EAUX

Le Dr AVCI Mehmet, Médecin Généraliste à SOTTEVILLE- autorisation d'exercer en site distinct à la Maison Départementale des Personnes Handicapées à ROUEN

Le Dr DAVID-BEAULIEU Catherine,

Radiologue au Havre - autorisation d'exercer en site distinct au Scanner CHIM de l'HPE au Havre

Le Dr RACLOT Gilles, Gastro-Entérologue au Havre - autorisation d'exercer en site distinct à la Maison de Santé Caux Estuaire à ST ROMAIN DE COLBOSC

Le Dr PIOT Gilles, Oncologue Médical au Havre - renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique de l'Abbaye à FECAMP

Le Dr DENIS Marie-Hélène, spécialiste en Chirurgie Plastique et Reconstructrice à ROUEN - autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique Chirurgicale d'Yvetôt

Le Dr MOUILHADE Frédéric, Chirurgien Orthopédiste à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique Chirurgicale d'Yvetôt

Le Dr AUGUSTI Michel, Chirurgien Urologique - renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique des Aubépines à ST AUBIN SUR SCIF

Le Dr CARBONARO Valérie, Médecin Généraliste à ST JACQUES S/DARNETAL autorisation d'exercer en site distinct à l'Etablissement Français du Sang à BOIS GUILLAUME

Le Dr BEHAR Jean-Claude, Radiologue au HAVRE - autorisation d'exercer en site distinct 42, rue de Verdun au Havre

Le Dr MORVILLE Apolline, Psychiatre à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au CMPP Sévigné

Le Dr CAUDRON Jérôme, Radiologue au HAVRE

- autorisation d'exercer dans les sites distincts cidessous :

- IRM CHIM HPE 505 rue Irène Joliot Curie 76620 LE HAVRE
- RADIOLOGIE CHIM HPE 505 rue Irène Joliot Curie 76620 LE HAVRE
- SELAS XRAY EXPERT HPE 505 rue Irène Joliot Curie 76620 LE HAVRE
- IRM LE HAVRE CENTRE 19 rue Franklin 76600 LE HAVRE
- SCANNER LE HAVRE CENTRE 19 rue Franklin 76600 LE HAVRE
- CABINET de RADIOLOGIE 2 rue Girot 76290 MONTIVILLIERS
- RADIOLOGIE DES ORMEAUX 63 rue Denfert Rochereau 76600 LE HAVRE

Le Dr PRADIER Vincent, Néphrologue à la Clinique de l'Europe de ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Chirurgicale d'Yvetôt

Séance du 18 février 2015

1ères inscriptions

CHEMLI Hassen, HRISTOVSKY Néno KILANI Sarah

Transferts - Inscriptions

ABED Nawal - PEDIATRIE

(transfert de l'Eure)

ALADEN Sakher - ONCO. Option Médicale

(transfert du Nord)

ALMOSNI Jennifer - M. G.

(transfert de l'Hérault)

CHARLIN Jean-François - OPHTHALMO

(transfert d'Ille et Vilaine)

DELEENS Rodrigue - M.G.

(transfert du Calvados)

LAMY Sandrine - M.G.

(transfert de la Martinique)

MORISSE-PRADIER Hélène - PNEUMO.

(transfert du Rhône)

PASCAL Philippe - RHUMATO.

(transfert du Tarn)

PIALOT Annick - M. G.

(transfert des Bouches du Rhône)

POURCELLE Philippe - GERIATRIE

(transfert de l'Eure)

PUECH Anne-Cécile - PSY.

(transfert du Vaucluse)

SARBU Anca - M. G.

(transfert du Haut Rhin)

Médecins ayant quitté le département

ADES ABDELGHANI Réunion

ANESTHESIE-REANIMATION

AUBER MATHIEU Charente Maritime

GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE

AUBER MELANIE Charente Maritime

PEDIATRIE

EL AMRANI MOHAMMED Réunion

NEUROLOGIE

HANSEN JAN-CEDRIC Eure

MEDECINE GENERALE

MICHON CHARLOTTE Bouches du Rhône

PSYCHIATRIE

NEBOUT SOPHIE Haute-Savoie

PSYCHIATRIE

ODINET-RAULIN EMMANUELLE Eure

SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE

WERQUIN CLAIRE Pas de Calais

RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

Médecins décédés

BESTAUX YVES

09/09/1926 - 26/01/2015 ROUEN

GRIFFIN JOHN

14/04/1949 - 11/02/2015 -ST AUBIN ROUTOT

LESAGE DANIEL

17/07/1927 - 27/01/2015 LE HAVRE

PETIT MICHEL

27/4/1943 16/1/2015 ROUEN

Radiation (pour convenance personnelle) CORDIER Anaïs

Qualifications - 1ères inscriptions

ANESTHESIE-REANIMATION

KILANI Sarah

CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET

STOMATOLOGIE

CHEMI I Hassen

RADIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

HRISTOVSKY Néno

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

CAPACITE du Dr :

MEDECINE DE CATASTROPHE

PROUST Arnaud

D.E.S.C. des Drs :

CANCEROLOGIE option Chirurgie

Cancérologique

CHOUSSY Olivier

MEDECINE D'URGENCE

PROUST Arnaud

MEDECINE VASCULAIRE

ALMOSNI Jennifer

NUTRITION

PHAM Sylvie

Sites distincts d'exercice autorisés

Le Dr Olivier SANCINENA, ORL à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercice en site

distinct à SERQUEUX

Le Dr Jean-François RENIER, Chirurgien
Général à LILLEBONNE - autorisation d'exercer en
site distinct à la Clinique des Ormeaux du Havre

Le Dr AITAOUDIA-MAZEL Catherine,

Allergologue à BAYEUX - renouvellement de son autorisation de site distinct à GOURNAY EN BRAY

Le Dr PAVIOT Alexandre, ORL et Chirurgien cervico - faciale à temps partiel au CHU de ROUEN-autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique du Cèdre à BOIS GUILLAUME

Médecins retraités actifs

Période du 1/11/2014 au 31/05/2015

DR BASTARD ANNE-MARIE ROUEN

DR BAUCHAIN JEAN-PIERRE ROUEN

DR BLOT ETIENNE ROUEN

DR BONFILS HEINRICH MARIE-CHRISTINE

GRUCHET LE VALASSE

DR BOUSSELSAL BRUNO remplaçant

DR BRIARD JEAN-LOUIS BOIS GUILLAUME

DR DEJEAN ALAIN ROUEN

DR DU BOUCHAUD DU MAZAUBRUN PIERRE

ROUEN

DR DUJON ANTOINE BOIS GUILLAUME

DR FLEURY MARTINE ROUEN

DR GANCEL ANTOINE ROUEN

DR GAUTHE EVELYNE ROUEN

DR GAVEAU MARIE-NOELLE LE HAVRE

DR GUENNEGUEZ HERVE STAUBIN SUR SCIE

DR GUILLO LOHAN BRUNO LE HAVRE

DR LAE DENIS ROUEN

DR LE COCQ JEAN-CLAUDE remplaçant

DR LEMONNIER-LEMETTAIS MARIE-

THERESE HARFI FUR

DR LEONARD ERIC ROUEN

DR MALANDRIN ERICK DOUDEVILLE

DR MORLET JEAN-YVES DIEPPE CEDEX

DR PELERIN JEAN-CLAUDE GOURNAY EN

DR POURCELLE PHILIPPE BOIS GUILLAUME

Médecins retraités sans activité

Période du 1/11/2014 au 31/05/2015

DR AMADO-CATTANEO ANDRES

DR BRUNHES GABRIEL

DR DEBEAUMONT BERNARD

DR DESHAYES BRUNO

DR EVRARD DOMINIQUE

DR GODLEWSKI JACQUES

DR HAMARD PIERRE

DR HOUSSAY JOELLE DR ISAMBERT LUC

DR LABADIE GERARD

DR LE LOET XAVIER

DR LE ROUX ERIC
DR LENOBLE ERIC

DR LEPILLIER PATRICK

DR LEREBOURS ERIC

DR MERVEILLE MIREILLE
DR ODINET ALAIN

DR PETIT JEROME

DR PINEL-VAULAY VERONIQUE

DR SIMONNET MARIE-CAROLINE

DR TAMARELLE JEAN MARIE
DR THERAIN LUCIEN

DR VIEL JACQUES-CHARLES



Le médecin, un patient particulier difficile à prendre en charge.

Le 6 novembre dernier, le Pr Gehanno, le Dr Hurtebize et le Dr Mauviard ont animé une première soirée de formation à la prise en charge de patients médecins à Yvetot.

Peu de médecins ont un médecin traitant autre qu'eux-mêmes. Il n'est pas forcément aisé de prendre en charge un confrère. Les études montrent que la relation médecin-malade, quand le malade est également médecin, a ses particularités. Après avoir montré les résultats d'une étude qualitative faite en région sur le sujet, les intervenants ont proposé des cas cliniques afin de susciter les débats. Ainsi les participants ont pu se sensibiliser aux écueils possibles quand un confrère nous consulte ou semble en difficulté. Ils ont plébiscité l'initiative et le format de la soirée. IMHOTEP est à disposition des associations de formation continue qui voudraient inviter ses membres à venir décliner la soirée désormais finalisée

Contact : Dr Pierre HURTEBIZE

06 14 34 31 48

LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES

La lutte contre les maltraitances faites aux personnes vulnérables, âgées et/ou handicapées s'est intensifiée.

La fédération ALMA France et l'association HABEO ont fusionné et constituent maintenant une fédération.



L'écoute des victimes et des témoins est assurée aux numéros suivants : 3977 du lundi 9h00 au vendredi 19h00 0 820 820 911 le jeudi de 9h00 à 12h00



Médecine Interne Gériatrie

Le diplôme d'Université de Gériatrie a été remanié

- Participation d'un plus grand nombre de candidats
- Durée totale ramenée à un an (au lieu de deux)
- Réalisation d'un tiers des enseignements sous forme d'e-learning

Pour plus d'informations

Service de Médecine Interne Gériatrique CHU - 76031 ROUEN CEDEX Madame Martine MAQUIN Tél 02 32 88 91 42 Fax 02 32 88 91 30 martine.maquin@chu-rouen.fr

Maison des Adolescents

Activités de consultations spécialisées

Prise en charge des adolescents âgés de 11 à 18 ans sur demande médicale CHU Service de pédiatrie médicale

1, rue de Germont 76000 ROUEN

Tél 02 32 88 89 14 - Fax 02 32 88 89 16 accueil maison-adolescents@chu-rouen.fr w3.chu-rouen.fr/Internet/Federation pédopsychiatrie Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Accueil avec ou sans rendez-vous des adolescents âgés de 13 à 21 ans et de leur famille 11, allée Eugène Delacroix 76000 ROUEN

Tél 02 32 10 97 30 - Fax 02 32 10 97 37 Maisondelado.espacedupalais@ch-lerouvray.fr Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

Enfant en situation de handicap et accès aux Droits Fondamentaux

La loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes handicapées, garantit à l'enfant en situation de handicap l'accès aux Droits Fondamentaux : accueil dans une crèche, une halte-garderie, une maison d'assistants maternels...

Après évaluation de l'état de santé de l'enfant et du bénéfice éventuel d'un accueil en collectivité, vous pouvez faire connaître aux familles concernées cette possibilité. Les familles prennent alors contact avec les Directeurs d'établissement et assistants maternels.

Pour accéder à la liste des Structures Petite Enfance :

www.seinemaritime.net/docs/structures-petite-enfance-au-01-01-2013.pdf www.seinemaritime.net/nos-actions/sante-social/enfance-et-famille/accueil-de-lapetite- enfance.html

> Un problème, une difficulté, une aide



Association d'aide aux professionnels de santé & médecins libéraux www.aapml.fr

Je me sens surmené(e) Je rencontre des difficultés avec J'ai du mal à gérer mon activité libérale certains patients Je ne suis plus motivé(e) Je crains de ne pas pouvoir y arriver Je n'arrive plus à gérer mon activité professionnelle et ma vie privée Je ne sais plus quoi faire

0826 004 580
Appel anonyme 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Conseil Départemental de la Seine-Maritime N° 20 - JUIN 2015





Avant Ebola

Une brève histoire de l'isolement des contagieux dans les hôpitaux de Rouen

Depuis octobre 2014, le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen a été désigné comme l'un des douze établissements français habilités à accueillir des malades atteints ou suspects de fièvre hémorragique Ebola. A cette occasion, il nous a paru utile de revenir ici sur l'histoire de l'hospitalisation des malades contagieux en nous intéressant plus particulièrement à l'exemple rouennais. Pour limiter notre propos, nous évoquerons dans un premier temps les hôpitaux de la peste puis, la grande époque d'édification des pavillons d'isolement aux XIXe et XXe siècles.

Les mesures prises en temps de peste

Plus que la lèpre, maladie peu contagieuse et de faible endémicité, la peste, fléau par excellence, a, dès le moyen-âge, nécessité des mesures d'isolement radicales. Rouen, comme le reste de l'Europe, avait été profondément dévastée par la peste noire de 1348-1350, qui avait entraîné la disparition de la moitié de la population de la capitale normande, soit près de 20 000 morts. Dans le courant du XVIe siècle, Rouen subit plus de 35 années pesteuses avec des pics épidémiques terribles comme celui de 1521-1522 où l'on avança le chiffre, probablement excessif, de 50000 décès. De ce siècle de laïcisation des administrations hospitalières, nous sont connues les premières politiques d'isolement.

Dés le début du siècle, la cour de l'Echiquier édicta des directives pour éloigner de la cité tout ce qui pouvait avoir été imprégné du mauvais air de la peste. En 1518, les conseillers de la ville délibérèrent sur la nécessité de construire hors la ville « ung ospital pour recueillir les malades de la peste. » Malgré cette délibération, la peste se faisant moins agressive, aucune décision ne fut prise. Les malades qui ne restaient pas cloîtrés chez eux étaient transportés à l'Hôtel Dieu de la Madeleine où ils étaient alors mêlés aux autres malades. Ce n'est qu'en 1566 que le Parlement ordonna à l'Hôtel Dieu d'acheter une propriété, au faubourg de Cauchoise, à l'ouest de la ville, pour « y estre basti, construit et accommodé le lieu nécessaire pour appliquer en l'hospitalité, réception et subvention des habitants de Rouen qui se trouveront touchés et malades de la peste, afin de les séparer d'avec les personnes saines. »

Malgré la construction de quelques baraques en planches, ces locaux du « Lieu de Santé » se révélèrent inutilisables lors de la grande épidémie qui débuta en 1619. A cette époque, l'accueil des pestiférés au Lieu de Santé se faisait dans des conditions épouvantables, comme le montre ce témoignage relatif à la peste de 1648-1651 : « Ces lieux dont l'un s'appeloit la Santé, ne fut plus qu'un sepulchre pour la mort, & celuy que l'on nommoit l'Esvent, un lieu de contagion & de maladie, les pauvres qui estoient frappez du mal dans leur logis aymoient mieux y perir

secrettement, que d'estre portez en un lieu où ils se trouvoient huit ou dix dans un mesme lit, & quelquefois un seul vivant au milieu de sept ou huit corps morts, par un mélange qui estoit un mal plus horrible que la peste mesme. [...] dans la seule sale du lieu de santé qui n'a la forme que d'une grange, il y avoit plus de huit cens malades, jettez et entassez les uns sur les autres,[...]. Les loges du lieu de l'Esvent destinées pour huit ou dix tout au plus, en recevoient iusques à 30 dont la plus part passoient les nuits dans la cour exposés aux iniures de l'air. Enfin la mort ne recueillit iamais sa moisson avec un appareil plus horrible. »

Dans un si dramatique contexte, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu réussirent à obtenir en 1651 des lettres patentes du Roi leur permettant de lever un impôt sur les cidre et poiré. Avec les sommes ainsi récoltées, la décision fut prise en 1653 de les employer « à la construction de deux hôpitaux considérables, l'un pour les malades, et l'autre pour les convalescens et autres infectés de ce venin pernicieux, qui se communique avec tant de facilité, et qui se respand avec une contagion si subtile. »

C'est au début de 1654 que fut décidée la réalisation du projet de l'architecte Abraham Hardouin de deux ensembles de bâtiments en forme de U, séparés par une large cour, l'un pour accueillir les malades de la peste (hôpital Saint Louis) et l'autre, les convalescents (hôpital Saint Roch). Le 11 mars 1654 fut posée la première pierre de l'hôpital Saint Louis et le 27 mars 1654, celle de l'hôpital Saint Roch. L'architecte avait prévu de vastes salles communes de 7 mètres de large et de 40 à 45 mètres de long avec une hauteur sous plafond de 4,50 à 5,2 mètres. Les travaux durèrent plus de vingt ans et ils n'étaient pas terminés lorsque Rouen connut, avec le nord de la France, sa dernière épidémie de peste, de 1668 à 1670. Lorsque les bâtiments furent enfin achevés au début des années 1680, les hôpitaux St Louis et St Roch n'eurent donc plus jamais à servir pour la peste. Cruelle ironie alors que les rouennais attendaient cet hôpital depuis plus de deux siècles et demi!

La disparition de la peste ne signifiait pas pour autant la fin des épidémies. Un autre fléau, la variole, allait imposer aux édiles et à l'administration hospitalière de trouver des

····de la médecine

solutions architecturales innovantes. Cette maladie épidémique particulièrement contagieuse fut en effet au cœur des débats sur l'isolement des malades contagieux dans la seconde moitié du XIXe siècle.

La question de l'isolement des varioleux au XIXe siècle

Rouen, comme les autres grandes villes françaises, ne fut pas épargnée par les épidémies de variole qui furent récurrentes au cours du XIXe siècle. Assez tôt, la question de l'isolement des varioleux au sein des hôpitaux se posa au corps médical. Ainsi, dès 1856, le Dr Emile Leudet fils (1825-1887), médecin chef à l'Hôtel-Dieu de Rouen, fut le premier à réclamer à l'administration hospitalière de soigner les varioleux dans une salle spéciale, comme cela se faisait pour les militaires. Malgré ses réclamations réitérées, rien ne fut fait, jusqu'à la grande épidémie de 1870-1871. A l'Hôtel-Dieu de Rouen, les salles étaient alors encombrées de varioleux et la mortalité y était de l'ordre de 20%. En juin 1870, la commission administrative des hospices de Rouen s'attacha à recueillir l'avis des médecins chefs de service pour savoir s'il convenait ou non d'isoler ces contagieux au sein des hôpitaux. Le Dr Leudet fut un des seuls à réclamer l'isolement des varioleux. Selon les autres médecins chefs, cette pratique avait pour conséquence d'aggraver les cas de variole ainsi isolés et

de créer des foyers de contagion dangereux pour le voisinage. Aussi, malgré les nombreux exemples d'isolement en Europe, le Conseil de Santé des Hôpitaux de Rouen se prononça, à la majorité, en faveur de la dissémination des varioleux dans les différentes salles.

L'affaire en resta là jusqu'à la poussée épidémique de 1876-1877, au cours de laquelle on constata plusieurs cas de contaminations parmi le personnel soignant, en particulier six étudiants touchés en l'espace de trois mois, dont un qui perdit la vie. Les chefs de service eurent à nouveau à se prononcer sur la possibilité de réaliser l'isolement des varioleux dans les hôpitaux de Rouen. La réponse du corps médical, lue en séance le 13 mars

Il était en effet grand temps d'agir car les hôpitaux rouennais avaient alors le triste privilège d'être cités comme exemple d'arriération dans le domaine de l'isolement des contagieux. En 1879, il fut envisagé d'organiser, dans l'enceinte des hôpitaux rouennais, des chalets en bois à l'instar de ceux préconisés en 1872 à l'Académie de Médecine par le médecin militaire Léon Colin. Mais, outre les problèmes budgétaires qu'une telle réalisation ne manquait pas d'engendrer, plusieurs questions restaient posées : quels malades isoler ? selon quelles modalités ? quels pouvaient être les risques d'un isolement collectif pour les malades eux-mêmes et pour l'entourage ? fallait-il localiser ces bâtiments dans ou hors l'enceinte des hôpitaux ? fallait-il affecter un bâtiment pour chaque maladie contagieuse ?

Un premier projet envisagea la construction, près du boulevard Martainville, d'un ensemble d'une centaine de lits répartis en six pavillons réservés aux maladies potentiellement contagieuses. Mais, en 1881, le maire de Rouen renvoya définitivement le dossier des chalets d'isolement, en raison du risque pour le voisinage. Finalement, ce n'est qu'en juillet 1884, devant la menace d'une épidémie de choléra, que fut décidée la construction d'un premier pavillon d'isolement (simple baraquement en planches) de 20 à 25 lits dans les jardins de l'Hôtel-Dieu. En 1886, confrontée à une nouvelle poussée épidémique de variole, la



Un des deux chalets d'isolement édifiés dans les jardins de l'Hôtel-Dieu en 1884 et 1886. Coll. F. Blondel

1878, se revendiquait cette fois clairement des idées pastoriennes : « La nécessité de l'isolement est démontrée scientifiquement ; [...] L'isolement dans l'état actuel des choses, est impraticable dans nos hôpitaux; [...] pour la réaliser avec fruit, une construction appropriée devra être élevée à cent mètres de toute habitation et disposée de façon à recevoir dans toute son étendue les appareils d'hygiène aujourd'hui en usage dans les établissements nouveaux. »

Commission Administrative décida la construction à l'Hôtel-Dieu d'un deuxième chalet de 25 lits afin d'isoler les varioleux. On traita successivement dans ces deux chalets des cholériques, des typhiques et des varioleux après désinfection minutieuse à la suite de chaque épidémie. Les plaintes du voisinage furent récurrentes, des pétitions allant même jusqu'à demander la suppression pure et simple de ces chalets.

Les services pour contagieux au XXe siècle

Ce n'est qu'en mars 1915 que la Commission Administrative, dépossédée par le Service de Santé des Armées de ses chalets d'isolement de l'Hôtel-Dieu, reprit le projet de construction de pavillons pour les contagieux. La municipalité accepta la création de cent lits d'isolement, prenant à sa charge les frais de construction de chalets sur l'emplacement des jardins potagers de l'Hospice Général. L'architecte des hospices proposa la construction de quatre baraquements d'égale importance, sur le modèle de ceux édifiés par les Britanniques dans leurs hôpitaux militaires installés à Rouen le temps de la guerre. En 1915 et 1916, furent donc édifiés : un bâtiment pour la réception des malades et quatre chalets, d'orientation Est-Ouest, de trente-six mètres de long et sept mètres de large avec, pour chacun, une grande salle de vingt lits et cing chambres d'isolement à un lit. Ces chalets servirent de quartier d'isolement jusqu'à la réorganisation effective des hôpitaux dans les années trente. L'ultime fois qu'ils eurent à accueillir des varioleux fut lors de la dernière épidémie de variole recensée à Rouen et qui sévit de fin 1932 à juin 1933.

La construction du nouveau « pavillon d'isolement et de rechange » à l'Hôpital Général, d'un coût de 2,4 millions de francs, s'inscrivit dans la première tranche de réorganisation des hôpitaux de Rouen. Le nouveau bâtiment en maçonnerie fut édifié dans la partie Est de l'Hospice Général.

En forme de « U », il comportait cent lits d'hospitalisation répartis sur deux étages, réservés l'accueil des malades atteints d'affections épidémiques transmissibles.

Tout y était conçu pour pouvoir être nettoyé et désinfecté

facilement. La quasi totalité des chambres ne comportait qu'un seul lit. Elles étaient séparées du couloir central par des cloisons vitrées. Des dispositions avaient été prises pour qu'aucune personne étrangère ne pénètre dans le pavillon. Afin de permettre aux familles des malades de les visiter sans risque de contamination, des balcons extérieurs avaient été installés, abrités par un avant-toit vitré, les malades étant visibles au travers des fenêtres.

L'administration avait ici fait preuve d'une forte volonté de modernisation. Pour ce faire, elle avait fait appel aux conseils du Dr Louis Martin (1864-1946), Directeur de l'Institut Pasteur et spécialiste d'hygiène hospitalière, dont le nom fut donné au pavillon mis en service le 1er janvier 1935.

Il est vrai que depuis le début du siècle et la construction de l'hôpital Pasteur à Paris, la politique architecturale était d'isoler les malades contagieux et non plus les pavillons les abritant.

Ainsi, le **pavillon Louis Martin**, plus connu sous le nom de « PLM », devint-il le premier service de maladies infectieuses à Rouen, dirigé par le Dr Dordain puis par le Dr Humbert, à partir de 1969. Mais avec les progrès de l'hygiène, une seule maladie épidémique marqua réellement ce nouvel établissement : la poliomyélite qui connut un pic épidémique dans les années cinquante. Ainsi le PLM accueillit ces nombreux malades et vit se développer la réanimation respiratoire indispensable pour pallier aux formes les plus araves.

Les services de réanimation et de maladies infectieuses déménagèrent en 1975 dans le tout nouveau pavillon Félix Dévé (première construction de type « hôpital bloc » à Rouen), et le PLM fut démoli en moins d'une semaine pour laisser la place à l'anneau central inauguré en 1981. Le nouveau service de maladies infectieuses s'installa dans un bâtiment reprenant une partie des caractéristiques du PLM : la forme en « U » - mais fermée car accolée au pavillon Dévé et, dans l'une des deux unités, un couloir vitré pour visiter les contagieux sans risque de contact. Cette même unité dispose par ailleurs de quinze chambres à pression négative qui ont récemment contribué à l'habilitation du service pour l'accueil

> des malades suspects ou atteints de la fièvre hémorragique infection Fbola virale hautement contagieuse dont le taux de létalité moyen est de 50 % et qui a déjà fait plus de 11 000 victimes en Afrique de

l'Ouest depuis mars 2014. Les équipes de ce service, jointes à celles de l'Institut



Hôpital Charles Nicolle de Rouen. Vue aérienne. Au 1er plan, le pavillon Louis Martin. ©Archives du CHU-Hôpitaux de Rouen.

de Biologie Clinique et à l'administration du CHU-Hôpitaux de Rouen, n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre aux exigences modernes de l'accueil sécurisé de malades à haut risque biologique.

> **Docteur Karl FELTGEN** Groupe d'Histoire des Hôpitaux de Rouen

OFFRES D'ACTIVITÉ

ROUEN

LE HAVRE



Médecins du Monde

Médecins du Monde lance un appel au bénévolat, particulièrement en direction des médecins récemment retraités disposant d'un peu de temps, pour son centre de

consultation situé rue d'Elbeuf, à Rouen, ainsi que pour ses activités sur le terrain.

Contact : Docteur Philippe BARBÉ Tél : 02 35 72 56 66

Courriel: mdmrouen@wanadoo.fr

Académie de Rouen



que l'interface entre les familles, les médecins traitants et les professionnels enseignants et éducatifs. Le recrutement est ouvert à tout médecin diplômé inscrit au Tableau, titulaire ou non d'une qualification. Le recrutement s'effectue par voie contractuelle, de mutation ou par détachement.

> Dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) à adresser à : RECTORAT DE ROUEN - DIPATSS 2 25, rue de Fontenelle 76037 ROUEN CEDEX 1



Ligue contre le Cancer

La ligue contre le Cancer de Seine-Maritime souhaite élargir son conseil d'administration. Elle recherche des professionnels de santé bénévoles pour l'aider à faire

face à ses missions de recherche, d'information /prévention/dépistage et d'aide aux malades.

Pour plus d'information : LIGUE CONTRE LE CANCER 39, rue de l'Hôpital 76000 ROUEN

Tél: 02 35 89 20 26 - Fax: 02 35 89 38 42 Courriel: cd76@ligue-cancer.net Site: www.ligue-cancer.net/cd76

Hôpital Privé de l'Estuaire

L'Hôpital Privé de l'Estuaire, à la suite du départ de deux gynécologues-obstétriciens, recherche un ancien CCA ou assistant



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

pour participer aux astreintes d'obstétrique.

Contact : Monsieur François GUTH - Directeur

Tél: 02 76 89 96 00 Courriel: f.guth@gsante.fr

Service de Santé des Gens de Mer

Le service de Santé des Gens de Mer recrute un médecin, poste temps plein en CDI.



SAUNIER Tél: 02 35 19 29 98

Ou: 02 35 19 97 69
Courriel: Frederic.Saunier@developpement-du-

rable.gouv.fr

GOURNAY EN BRAY

Bassin de population de Gournay en Bray

Le bassin de population de Gournay en Bray est en grande difficulté. Malgré l'intervention de l'ARS pour essayer de trouver une solution pérenne à la désertification en médecin généraliste de Gournay en Bray, malgré la création d'un pôle de renfort en médecine générale au sein de l'hôpital local de Gournay, la situation ne semble trouver de solution à la pénurie de médecins.

Le cabinet de la Tour Ybert va voir 3 de ses médecins (sur 4) partir fin 2015, début 2016.

Et ce sont près de 7 000 patients qui vont ainsi se retrouver livrés à eux mêmes sans suivi médical, sans médecin référent.

C'est un véritable SOS que les confrères de Gournay lancent pour recruter de jeunes médecins remplaçants, collaborateurs ou successeurs.

Contact: Docteur Alain RIBERT

Tél: 02 35 09 66 66

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la

Seine-Maritime

44, rue Jeanne d'Arc BP 135 76002 ROUEN CEDEX 2

Tél: 02 35 71 02 18 Fax: 02 35 89 59 25

seine-maritime@76.medecin.fr www.conseil76.ordre.medecin.fr

